

N°570

du 22
JANVIER
2013

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LE DÉSASTRE SAHÉLIEN

La dramatique prise d'otages en Algérie vient rappeler à ceux qui en doutaient encore que le problème du Sahel dépasse le cas malien. La déstabilisation touche toute la région et elle est susceptible de s'étendre. L'aggravation des troubles a des causes multiples.

L'ERREUR LIBYENNE

Il ne faut pas craindre de l'affirmer. Le soutien apporté par les occidentaux aux sécessionnistes de Benghazi fut une erreur dont on n'a pas fini de payer les conséquences. Certes, il était nécessaire que le régime Kadhafi évoluât et que les droits de l'homme fussent mieux respectés en Libye. Mais la destruction aérienne des infrastructures et des structures de l'Etat libyen a créé une situation d'anarchie: armes sophistiquées à la merci de la rapine, mercenaires sans emploi prêts à en découdre avec quiconque, morcellement du pays en baronnies locales. L'UA, la Russie et la Chine avaient attiré l'attention sur les risques de cet emballement français.

La facture de ces erreurs est lourde: dissémination des armes, errance de soldats perdus prêts à toutes les dérives.

LA DERIVE DU MALI

Depuis la chute du régime Traoré, le Mali s'est donné le visage d'un modèle de démocratie. Aveuglés par les flagorneries de l'Occident, les dirigeants maliens ont enfoncé le pays dans un marasme politique et économique. Il est confondant

suite à la page 6



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Vote de la loi portant Statut général de la Fonction publique togolaise

La grille indiciaire renvoyée à un décret d'application

- * *La valeur indiciaire renvoyée à un probable collectif budgétaire*
- * *Les agents permanents et agents d'appui, âgés de plus de 40 ans, connaîtront une cessation d'activité.*

P.7 Coupe d'Afrique des Nations 2013

Moov-Togo joue avec ses abonnés



Des leaders syndicaux

P.4 Au profit des investisseurs locaux et étrangers

Le Togo lance son Centre de formalité des entreprises ce mardi

P.3 Inapplicabilité des textes liés à l'urbanisme, à la construction, à l'expropriation à la fixation des prix des terrains, lourdeur de la procédure d'immatriculation, insécurité foncière, ventes illicites de terrains

Des Etats généraux de 3 jours pour aboutir à un code foncier approprié, moderne et consensuel

P.5 CAN 2013/ CÔTE D'IVOIRE Vs TOGO

Didier Six : «On défendra nos chances avec nos atouts»



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Vote de la loi portant Statut général de la Fonction publique togolaise

La grille indiciaire renvoyée à un décret d'application

* La valeur indiciaire renvoyée à un probable collectif budgétaire

* Les agents permanents et agents d'appui, âgés de plus de 40 ans, connaîtront une cessation d'activité.

Sylvestre D.

Announced pour baisser la tension et satisfaire les doléances des fonctionnaires togolais, le nouveau Statut général de la fonction publique en a plutôt rajouté au cafoillage. Sale temps pour les leaders syndicaux, hier, au cours de l'Assemblée générale qui devrait lever le mot d'ordre de grève qui devait courir du 21 au 22 janvier 2013, après 10 jours de préavis sans réponse. La base, formée par les salariés de l'Etat, n'a pas manqué de huer les leaders, taxés de corrompus. Dans la foulée, quelques syndicats se démerdent pour créer un front qui, dit-on, dans les coulisses de l'Assemblée nationale, ce n'était pas la sérénité. Même dans les rangs de la Majorité parlementaire et de l'Union des forces de changement, qui ont dit «oui» au projet de loi, on a entendu des grincements de dents le jour de la plénière. Et certains élus n'hésitent pas à accuser les responsables syndicaux d'avoir fait le mauvais jeu, en faisant croire que ce sont les députés qui refusaient d'adopter le texte en l'état, alors même que deux principales observations de la Commission spéciale du Parlement n'avaient pas été satisfaites, en vue d'améliorer le document.

Il est clair que l'élément qui sous-tend l'agitation d'après vote reste l'indisponibilité de la grille indiciaire révisée et moderne. Les questions ont été multipliées durant l'étude en commission. Pourquoi le projet de loi portant statut général de la fonction publique ne précise-t-il pas la grille annexée la valeur indiciaire au présent statut ? Pourquoi la grille salariale ne figure-t-elle pas dans le projet de loi alors que l'article 84-12 de la Constitution dispose expressément que la rémunération des fonctions publiques est du domaine de la loi ? L'exposé des motifs affirme que le projet de loi nécessitera l'élaboration d'au moins 32 textes d'application. Est-ce à dire que la présente loi n'entrera en vigueur qu'après l'élaboration desdits décrets d'application ? Le décret d'application relatif à la grille salariale fait-il partie des décrets en urgence qui doivent être pris pour l'application immédiate, dès l'adoption du projet de loi ? Si les décrets d'application sont déjà préparés par le Gouvernement, alors que ce dernier attend toujours des propositions pour les améliorer, surtout en ce qui concerne la grille salariale, sur quelle base le Gouvernement a-t-il élaboré la loi de finances gestion 2013 ? On imagine que le Commissaire du Gouvernement était secoué. Et selon lui, la loi évoque la grille indiciaire en son article 28, mais laisse le soin au décret d'application de préciser les modalités de la grille indiciaire pour deux raisons. Primo, la grille est un tableau de planification de la

rémunération avec des indicateurs d'éléments variables de la grille, autres les grades ou catégories, les échelons, les points d'indice qui peuvent varier compte tenu des conjonctures, de l'évolution des connaissances et des innovations, et suivant les cadres et corps de fonctionnaires. Ces éléments sont facilement modifiables dans un décret que dans une loi. Secundo, seule la valeur indiciaire (le prix, la récompense de l'Etat) relève



Les leaders syndicaux

réellement de la matière de la loi, en ce qu'elle constitue la valeur monétaire que l'Etat entend consacrer au traitement de l'agent. Laquelle valeur, toujours selon le commis de l'Exécutif togolais, ne peut être annexée au présent statut. *«... l'article 84-12 parle de la valeur indiciaire applicable à tous les corps et cadres d'agents publics et non de la grille salariale qui est, le plus souvent, sectoriel ou qui peut être par corps.»*

Décidément, le duel des arguments n'est pas prêt à finir. La valeur indiciaire étant fixée par une loi de finances, il faut déjà voir le Gouvernement renvoyer les fonctionnaires à un probable collectif budgétaire pour y être inséré. Encore qu'il ne faut pas plus craindre les incidences financières de la revalorisation de la grille pour repousser, encore plus loin, le collectif budgétaire. Qu'à cela ne tienne, l'Autorité dit que les dispositions de la loi portant statut sont suffisantes pour qu'elle entre en vigueur dès son adoption. Les 32 textes d'application concernant certaines dispositions particulières qui méritent des précisions ou des compléments d'études. Alors, la future grille nécessite-t-elle des compléments l'Intersyndicale des travailleurs qui croit dur que la nouvelle grille indiciaire va être appliquée dès le mois de janvier 2013, c'est-à-dire dans 10 jours. Enfin, l'Autorité indique que, en

ce qui concerne la situation salariale, la loi de finances 2013 a tenu compte des acquis de 2012, notamment la valeur indiciaire qui est passée de 945 à 1039,5, et du déplaçonnement de la grille.

Pour le reste de la loi aujourd'hui adoptée, il est dit que le nouveau statut innove en six points, par rapport à l'ordonnance n°01 du 4 janvier 1968. Il y a désormais deux types de personnels dans la fonction publique (les fonctionnaires et les contractuels), alors que l'ordonnance

contractuel étant que le premier est un agent public qui est recruté par concours et qui fait carrière dans la fonction publique, alors que le contractuel de la fonction publique est un agent public qui est recruté par contrat après appel à concurrence pour occuper un emploi précis qui peut être à durée déterminée ou indéterminée. Certes, les besoins qui sous-tendent les catégories autorisées par l'ordonnance de 1968 existent. Seulement, l'Autorité dit que ces personnels ne sont pas recrutés

de 1968 prévoyait plusieurs types de personnels dont les fonctionnaires, les contractuels, les décisionnaires et les agents d'appui. L'âge limite d'accès à la fonction publique est revu à la hausse, de 35 ans à 40 ans. Le niveau de recrutement du personnel en ce qui concerne les catégories et plan de carrière est clarifié. Un nouveau système d'avancement basé sur le mérite et l'excellence est instauré. L'obligation de disponibilité du fonctionnaire est accentuée. Un nouveau régime des contractuels fondé sur la fonction publique d'emploi est instauré. La différence entre un fonctionnaire et un

dans les règles de l'art. Avec le nouveau statut, les agents permanents et agents d'appui qui rempliront la condition d'âge seront reversés dans la catégorie des fonctionnaires suivant leur niveau de qualification. Les agents qui ne pas la condition seront placés en extinction c'est-à-dire qu'ils vont connaître une cessation d'activité.

Il faut rappeler que, à l'heure actuelle des effectifs, la fonction publique compte 4.463 agents de catégorie A1, 7.971 agents de catégorie A2, 15.540 agents de catégorie B, 5.060 agents de catégorie C, 3.776 agents de catégorie D. Soit 36.810 agents.

Inapplicabilité des textes liés à l'urbanisme, à la construction, à l'expropriation à la fixation des prix des terrains, lourdeur de la procédure d'immatriculation, insécurité foncière, ventes illicites de terrains

Des Etats généraux de 3 jours pour aboutir à un code foncier approprié, moderne et consensuel

Le Togo est gravement malade de son foncier. La terre est objet de bien d'attitudes peu recommandables. L'insécurité foncière fragilise le climat des investissements. Les citoyens sont quotidiennement victimes des ventes multiples... L'inconcevable, c'est que le titre foncier n'est plus une mesure de sécurité. Au Togo, il est acquis que le règlement d'un conflit foncier peut durer des années et ruiner la partie qui ne dispose pas de ressources suffisantes. Pour approfondir les pistes de solution, le Gouvernement togolais tient, du 22 au 24 janvier 2013, des états généraux du foncier. A l'animation, une pléiade d'acteurs venus de Lomé et de l'intérieur du pays : membres du Comité technique de suivi de l'étude diagnostique du système foncier togolais, députés, représentants des administrations centrales impliquées dans le foncier,

autorités des collectivités locales, représentants des entreprises publiques et privées, sociétés concessionnaires d'électricité, d'eau et de télécommunications, représentants du secteur privé (patronat, CCIT, Chambres des métiers, Association des banques et établissements financiers, Institutions de micro finance, Ordres d'architectes, urbanistes, géomètres, avocats, notaires, huissiers...), Partenaires techniques et financiers et ONG intervenant au Togo, Chefs traditionnels, directeurs des services des ministères (urbanisme, agriculture, habitat, aménagement du territoire, environnement, ressources naturelles, travaux publics, transports, tourisme). De sources proches de l'organisation, ils vont partager des connaissances et expériences, identifier et analyser les enjeux fonciers liés à la transversalité de la question, à

l'investissement et à la lutte contre la pauvreté, repenser un dispositif clair et efficace de régulation foncière en cas de litiges et conflits fonciers, dégager les éléments de relecture et d'amélioration des législations et réglementations actuelles liées à la gestion foncière, domaniale et des ressources naturelles, donner les orientations claires quant à l'utilisation efficiente des techniques modernes de gestion et de communication pour une vraie modernisation de la gestion et de la conservation foncières, et recommander des mesures d'amélioration des prestations des services fonciers étatiques et autres. Les états généraux procèdent du souci de traduire en acte juridique, applicable par tous, la volonté politique de privilégier et de renforcer le débat démocratique autour de la question très sensible, complexe et épineuse de la gestion

foncière et domaniale. Ils tiennent leur source des solutions préconisées par la Stratégie nationale du logement (SNL), adoptée par le Gouvernement en juillet 2009. Au finish, on devra déboucher sur la mise en place d'un code foncier approprié.

Pour en arriver là, le pouvoir de Lomé a réalisé en novembre 2008 un audit du système foncier togolais, qui s'est intéressé surtout aux aspects juridiques et institutionnels de la problématique foncière au Togo. Des commissions à caractère professionnel, mises en place à la fin 2010, ont proposé un projet de loi régissant la profession des géomètres et son projet de décret d'application, un avant-projet de loi portant organisation de la profession de commissaire-priseur, un avant-projet de décret portant modalités

suite à la page 4

VERBATIM Par Eric J.

Ils peuvent le faire, nos Eperviers !

Ce mardi, les Togolais auront leurs yeux rivés sur l'Afrique du Sud, plus précisément sur le Bafokeng stadium de Rustenburg. Car, leurs ambassadeurs feront leur première sortie officielle pour la Can 2013 contre un adversaire de taille, les Eléphants de la Côte d'Ivoire.

Tous les ingrédients sont en place pour une sauce délicieuse. Le défi est de taille pour les deux formations.

En effet, tous les pronostics donnent les adversaires du Togo favoris de ce derby ouest-africain. La Côte d'Ivoire, il ne faut pas l'oublier, a été finaliste malheureuse de la dernière Can contre une modeste équipe zambienne. L'équipe est constituée d'un nombre important de joueurs de renom évoluant dans les plus grands championnats au monde. L'incontesté capitaine ivoirien Didier Drogba, même en se retrouvant dans un championnat dont on parle peu, celui de la Chine, fait toujours parler de lui comme la cheville ouvrière du jeu des Eléphants

Mais l'équipe du Togo n'est pas aussi prenable comme le pensent certains observateurs. Les multiples problèmes managériaux qu'elle rencontre ont été pratiquement tous aplanis avec l'intervention personnelle du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. D'ailleurs le Togo joue contre une équipe d'une génération «finissante». Raison de plus pour que les jeunes poulains de Didier Six s'affirment et confortent leur fraîcheur.

L'attaquant ivoirien d'Arsenal (Angleterre), Gervinho a annoncé que : «Il n'y a qu'une seule manière (pour mieux commencer le tournoi), remporter le premier match du tournoi. La victoire face au Togo est importante pour bien continuer la suite du parcours.» Malheureusement, il sera très déçu, indique les coéquipiers de Shéyi Adébayor, capitaine des Eperviers. C'est donc avec beaucoup de détermination que le jeune défenseur des Eperviers, Bossou Vincent dévoile l'état d'esprit des Eperviers du Togo. «Notre objectif est de réaliser un bon tournoi et tout donner pour aller le plus loin possible dans cette compétition. On tentera, pour quoi pas, d'accéder aux quarts de finale, car je crois qu'on en est capables. Nous nous sommes promis, nous les joueurs, de tout mettre en œuvre pour donner une bonne image de la sélection du Togo» a-t-il soutenu. Il est dans la même logique que son entraîneur, Didier Six, qui a déclaré lundi soir au cours d'une conférence de presse : «Nos armes, on les connaît, c'est Adébayor et beaucoup d'autres joueurs qui sont dans le groupe parce qu'ils méritent leur place. Nous, nous savons qu'il y a deux places à prendre pour aller au second tour. C'est ce que nous recherchons et nous allons nous battre pour y arriver.»

Le match Togo vs Côte d'Ivoire de ce mardi 22 janvier 2012 laissera des traces sur ce tournoi. Les Eperviers sont déterminés à aller de l'avant. Pour y parvenir, ils doivent forcément passer par les Eléphants. Ils en sont conscients et déterminés. « On croit à la qualification parce qu'on ne craint personne. » dicit Bossu Vincent.

Niveau général des prix à Lomé en décembre

L'indice "Légumes" remonte la pente, "Huiles et graisses" s'apprécie

Jean Afolabi

Il a été déjà dit que la fonction de consommation "Légumes frais en fruits ou racines" a notamment contribué à 10,3% à la hausse de 0,5% du niveau général des prix à la consommation observée le mois de décembre sur les principaux marchés de la capitale. Mais l'indice "Légumes" en soi fait mieux que cela. De 104,4 en septembre, il s'est subitement retrouvé à 115,5 en octobre, puis à 116,4 en novembre. Il décembre, il était signalé à 121,0 par les chiffres statistiques. Et pourtant, en septembre, il revenait d'une longue chute, à 127,7 en juin. Il perdait deux points en juillet, avant de passer à 112,1 en août.

Après une période de flambée, l'indice "Huiles et graisses" a dégraisé, de 99,6 en juin à 99,4 le mois suivant. Pour se retrouver en septembre à 98,8. Mais ce sera de courte durée car, l'indice "Huiles et graisses" s'apprécie de nouveau. Il gagne près d'un point en octobre, puis 1,2 point en novembre. En décembre, les chiffres l'indiquaient à 104,1. Cela devient de plus en plus glissant !

En six mois, l'indice "Transports" a



gagné plus de 2 points. Dans le temps, le déclin avait été provoqué par la décision du gouvernement fédéral nigérian de suspendre la subvention des produits pétroliers, principale source d'alimentation des produits de contrebande dit "essence frelatée" au Togo et au Bénin voisins. Bien qu'il ne se passe plus grand-chose à la pompe, la tension sur l'indice "Transports" est quelque peu alimentée par la chasse au carburant de rue et le niveau de son prix provoqué par des pénuries périodiques. Tout compte fait, l'indice "Transport" en est en décembre à 120,9. Contre 118,3 six mois plus tôt. La barre de 120 a été franchie en

octobre, à 120,7.

A un degré moindre, c'est l'indice "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" qui progresse de 0,1 point en décembre par rapport au mois précédent pour se situer à 109,0. Sinon, depuis juin, ça jouait à une sorte de stabilité entre 108,0 et 108,9.

A l'opposée, l'indice "Santé" fait des efforts. En tout cas, suffisamment pour ne pas finir par tuer les Togolais. Les chiffres officiels le situaient à 105,1 en juin dernier. Il perd du coup 2,7 points le mois suivant, se stabilise jusqu'en septembre à 102,8. Il chute à 102,2 en octobre, pour finalement se situer à 120,1 en décembre.

Inapplicabilité des textes liés à l'urbanisme, à la construction, à l'expropriation à la fixation des prix des terrains, lourdeur de la procédure d'immatriculation, insécurité foncière, ventes illicites de terrains

Des Etats généraux de 3 jours pour aboutir à un code foncier approprié, moderne et consensuel

suite de la page 3

d'application du statut des notaires, un projet de règlement de la chambre nationale des huissiers de justice, un avant-projet de loi portant statut des huissiers de justice, une stratégie de développement du secteur bancaire, un programme de formation des géomètres, un guichet unique pour le titre foncier.

A l'heure actuelle, le foncier se caractérise par la juxtaposition de deux droits fonciers (coutumier et moderne) entraînant la coexistence de deux filières de production de terrains à bâtir, l'inapplicabilité des textes et surtout ceux liés aux règles

d'urbanisme et de construction, à l'expropriation pour cause d'utilité publique et à la fixation des prix des terrains à Lomé, des pratiques d'expropriation souvent non conformes aux textes en vigueur et une gestion parfois inappropriée des réserves administratives qui ne favorisent pas une mise en place aisée des équipements socio-collectifs, un libéralisme foncier qui favorise la faiblesse du niveau d'équipement et l'étalement des villes, la lourdeur de la procédure d'immatriculation qui se renchérit, de jour en jour et demande un temps trop long pour la délivrance du titre

foncier, seul réel titre de propriété reconnu, une insécurité foncière source d'une très faible incitation à l'investissement, en l'absence de droits sûrs et garantis sur la terre. Sans oublier les nombreux litiges, tensions latentes et conflits fonciers, les contestations de droits et de limites de terres qui dégradent le climat social en milieu rural et urbain, la confusion juridique à travers des décisions de justice quelques fois contradictoires et une perte de la crédibilité des services fonciers de l'Etat et du système judiciaire, la lourdeur et la cherté de la procédure judiciaire liée au foncier.

Besoins de liquidités

La Bceao injecte 57 milliards Cfa en une semaine dans le système bancaire togolais

Les banques et établissements de crédit du Togo s'adjugent un montant total de 57,200 milliards de francs Cfa. L'opération entre dans le cadre des adjudications hebdomadaires de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) qui a porté, valeur 15 janvier 2013, sur un montant total de 520,503 milliards de francs. Cette opération est arrivée à échéance hier lundi 21 janvier, d'après un communiqué de la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0000% et 3,1010%.

Le Togo y compris, l'opération a enregistré la participation de 38 établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Loin devant, les banques et établissements de crédit du Bénin s'adjugent 138,600 milliards de francs au cours de la même opération. Ils sont suivis par ceux du Burkina Faso et du Mali, avec respectivement 129,000 milliards et 64,500 milliards de francs. Juste devant le Togo, les établissements de la Côte d'Ivoire décroche 57,487 milliards de francs. Dernière arrivent ensuite, et dans l'ordre, les banques

et établissements de crédit du Sénégal avec 38,613 milliards de francs, du Niger avec 26,200 milliards de francs et de la Guinée-Bissau avec 8,903 milliards de francs.

En rappel, au plan de la politique monétaire, la Banque centrale a continué de soutenir les établissements de crédit, notamment aux troisième et quatrième trimestres à travers l'offre de liquidités dans le cadre de ses adjudications régionales. Une baisse des taux a été observée sur le marché des adjudications et sur le marché interbancaire.

Publication des comptes nationaux 2007 et 2008

Recours à l'endettement pour le financement des charges des Sociétés non financières

En 2008, le solde du compte de capital des sociétés non financières (SNF) présente un besoin de financement de 137 105 millions de francs Cfa. Ce besoin de financement est en diminution par rapport à 2007 où il a atteint 204 211 millions de francs, due à l'amélioration de l'activité des SNF. L'épargne brute dégagée en 2008 est positive et atteint 10 935 millions de francs contrairement à 2007 où le résultat d'exploitation n'a pas permis de couvrir toutes les charges de revenu de la propriété. Leur épargne brute s'élève à -94 738 millions de francs. Les sociétés non financières ont donc dû avoir recours à l'endettement pour financer une partie des charges de revenu de la propriété, des transferts courants, de même que les dépenses en capital, indiquent les chiffres officiels publiés par la comptabilité nationale.

La part salariale dans la valeur ajoutée a baissé entre 2007 et 2008. Elle passe de 32,1% de la VAB

(valeur ajoutée brute) à 25,4% en 2008. Cette situation est due à l'effet conjugué de la réduction du niveau des salaires versés qui passe de 99 286 millions de francs en 2007 à 92 988 millions de francs en 2008 et à l'augmentation de 18,4% de la valeur ajoutée des SNF. Le taux de marge des SNF qui exprime le pourcentage de valeur ajoutée conservée par les entreprises après versement des coûts salariaux et des impôts liés à la production, a augmenté en 2008. Elle s'élève à 71,5% en 2008 après avoir atteint 64,5% l'année précédente. Une très grande partie de la richesse créée rémunère le facteur capital aux dépens du facteur travail. En effet, les revenus de propriété versée par les SNF en 2007 et 2008 s'élèvent respectivement à 283 256 millions de francs et 231 840 millions de francs contre moins de 100 000 millions pour les salariés.

Le taux d'investissement des Sociétés non financières s'élève à

36,5% en 2008 contre 39,5% l'année précédente. Cette diminution traduit la baisse du poids des investissements dans la richesse créée. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2008, la valeur ajoutée des SNF a augmenté en même temps que leur FBCF (le niveau d'investissement national) a baissé. Le taux d'épargne (brute) des SNF est de 2,8% en 2008 après avoir été négatif en 2007. Le taux d'épargne négatif traduit l'endettement des SNF en 2007 pour financer aussi bien les revenus de la propriété que leurs propres investissements. Le taux d'autofinancement des SNF est de 7,8% en 2008 après avoir été négatif l'année précédente. Sur les deux années, le taux d'autofinancement inférieur à 100% indique que les SNF ont eu recours à d'autres sources de financement pour couvrir leurs dépenses d'investissement.

Au profit des investisseurs locaux et étrangers

Le Togo lance son Centre de formalité des entreprises ce mardi

Rentré dans un anonymat et sans trop d'activités après sa création, le Centre de formalité des entreprises (CFE) est aujourd'hui réanimé grâce à une thérapie financière et technique de la Banque mondiale. Une action qui vise à encourager et à renforcer les réformes dans le développement du secteur privé. Après donc un rééquipement du Centre, il est annoncé le lancement

de 24 heures depuis août dernier, contre 38 jours au moment où se finalisaient les enquêtes pour le rapport Doing Business 2013.

Le 7 mars 2012, le Gouvernement togolais adoptait un décret et, le 13 avril 2012, son arrêté d'application, pour rationaliser les formalités et réduire les frais de création des entreprises de 69.400 francs Cfa à 34.400 francs Cfa pour les personnes

entreprises sans avoir à se déplacer à Lomé. Et déjà les premiers effets : entre juillet et septembre 2012, le CFE a facilité la création de 1.431 sociétés, alors que sur la même période en 2011, le nombre était de 1.174 sociétés.

Reste que l'Autorité ouvre d'autres chantiers prioritaires, notamment la mise en place toujours attendue du Guichet unique du commerce



Formalités de création des entreprises dans un guichet du CFE

officiel de ses activités pour ce 22 janvier. Dans sa parution de décembre 2012, le magazine régional de la banque mondiale indique que le Togo a engagé des réformes capitales pour faciliter la création d'entreprise. Le processus de création d'entreprise s'est fortement allégé depuis août 2012. La centralisation des formalités de création des entreprises au niveau du CFE a été renforcée davantage et des améliorations majeures sont

physiques, et de 102.250 francs Cfa à 61.250 francs Cfa pour les personnes morales. A l'époque, il se disait que la mesure vise à permettre à un plus grand nombre d'acteurs du secteur informel de migrer progressivement vers le secteur formel. Aujourd'hui, trois formalités suffisent pour enregistrer son entreprise en 24 heures au Togo : immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), déclaration d'existence fiscale de l'entreprise et inscription à la Caisse nationale de sécurité sociale.

Le processus est également facilité pour les opérateurs économiques en dehors de Lomé. Des dispositions ont été prises pour leur permettre de formaliser la création de leurs

extérieur, la mise en place d'un Guichet unique pour la délivrance des titres de propriétés et de permis de construire, par la simplification du processus d'obtention des titres fonciers, la réduction du coût du crédit et l'amélioration de l'accès au financement par l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur Financier, la simplification du processus d'obtention de permis de construire, la création du Centre de Gestion Agréé pilote, etc.

En rappel, le Gouvernement a créé le Centre de formalités des entreprises par décret n° 2000-091/91/PR du 8 novembre 2000, pour faciliter l'accomplissement des formalités administratives de création, de modification et de dissolution d'entreprise.

REPERES

Un acte des opérateurs économiques à saluer

Les opérateurs économiques de la région de la Kara, ont offert le jeudi 17 janvier des vivres aux victimes les plus démunies de l'incendie du marché de Kara.

Ce don est composé de 20 sacs de maïs, 22 sacs de riz, 25 cartons de macaroni, 10 cartons de spaghetti, 15 cartons d'huile de 1 litre et 5 cartons de savon. Il a été réparti entre la communauté haoussa, les vieux tailleurs et vendeurs de vieilles chaussures et les veuves et femmes démunies qui ayant tout perdu dans ce drame éprouvent des difficultés à survivre et à nourrir leurs enfants. La présidente des femmes commerçantes du marché de Kara, Mme Kpékpé Somialo a invité les bonnes volontés à emboîter le pas aux bienfaiteurs afin d'accompagner les victimes à survivre et à se reprendre. Elle a appelé les maisoniers à accorder une faveur aux locataires en acceptant de rééchelonner la perception de leurs loyers. M. Malick Issa, un bénéficiaire haoussa, a remercié les donateurs pour leur geste qui leur permettra de tenir le coup pour un temps. Il a demandé aux victimes de garder patience en attendant l'aide des autorités. Le secrétaire général de la mairie Allassane Soulemana a exprimé sa gratitude aux bienfaiteurs et invité les bénéficiaires à bien gérer les dons reçus tout en espérant le secours du gouvernement.

Vivres et non-vivres aux sinistrés de Vodougbe

La ministre de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale, Mme Afi Ntifa Ameyo, a remis, le jeudi 17 janvier sur le site des sinistrés à Aného, des vivres et non-vivres offerts par les quatorze Lions Clubs du Togo aux victimes de l'incendie de Vodougbe.

Ce don est composé de 17 sacs de riz de 50 Kg, de 3 de 25 Kg, de 2 sacs de sucre de 50 Kg, de 30 cartons de pains de savons, de 4 sacs de détergent, de 24 bidons d'huile végétale de 5 litres, de maïs, du gari, de 44 colis de vêtements, de chaussures d'enfants, des seaux en plastiques et des médicaments. Il vient soutenir les victimes de l'incendie du 5 janvier dernier. La ministre a félicité les Lions pour leur geste de générosité qui démontre leur attachement à la valeur humaine. Elle a exhorté les encadreurs, les autorités locales et les responsables des services concernés à une répartition équitable de ces dons. La présidente de la région 32, Mme d'Almeida Séssé, le président de la Zone 321, Victor Kouassi Toulassi, et le président du Lions Club Aného Estuaire, Marin Kpékui Lawson, ont présenté leur compassion aux victimes et les ont encouragées à surmonter cette épreuve avec philosophie. Ils ont promis d'accompagner tous ceux qui ont perdu leurs pièces d'identités, dans les processus d'établissement. La porte-parole des sinistrés, Mme Nouvi Koko, et le préfet des Lacs, Joseph Akouété Edan, ont remercié les Lions pour leur acte de bienfaisance et déclaré que le comité des sinistrés fera œuvre de droiture et de transparence dans la gestion de ces cadeaux.

EDITORIAL

LE DÉSASTRE SAHÉLIEN

suite de la page 1

de constater que Alpha Oumar Konaré était considéré comme un flambeau de la démocratie alors qu'il n'en était que l'éteignoir. Les élections législatives qu'il organise en 1997 sont annulées par la cour constitutionnelle. L'élection présidentielle du 11 avril 1997 est boycottée par l'opposition et seuls 18% des électeurs participent à l'élection de Konaré. Son second mandat est marqué par le refus de l'opposition de participer aux élections nationales et locales. Si bien que, lors de la présidentielle de juillet 2002, le candidat présenté par Konaré est battu par Amadou Toumani Touré. Celui-ci est considéré comme un homme intègre mais, trop faible, il laisse la corruption se répandre dans son entourage et les bandes prédatrices du Nord Mali rentrent progressivement en dissidence donnant l'occasion à l'armée de prendre le pouvoir. Mais, celle-ci est fragile et, sans l'intervention de la France, c'est l'ensemble du Mali qui serait tombé aux mains des rebelles.

LA NECESSAIRE

MOBILISATION

L'objectif est de chasser les terroristes des zones qu'ils occupent et de rétablir l'unité du Mali. Mais, dans cette zone désertique immense, l'objectif sera difficile à atteindre.

La France a été amenée, sous le coup de l'urgence, à agir seule et ce fut un acte de courage du Président Hollande de prendre cette décision d'intervention. Mais, la France n'a pas vocation à recoloniser l'Afrique. Le soutien des Etats Africains est essentiel mais leurs armées sont faibles. C'est pourquoi le concours des grandes puissances est nécessaire pour extirper les terroristes de leurs bases.

Il faudra surtout aider à la reconstruction d'un vrai pouvoir malien qui, pour l'instant, est quasiment inexistant. Tout en pourchassant les terroristes, il conviendra de favoriser l'union nationale notamment en prenant en compte les revendications des populations touaregs.

La tâche est aussi immense que les territoires désertiques qu'il faut reconquérir.

Mali

Une honte africaine



Les runes d'un mausolée au Mali

Le colloque PAXAFRICANA s'est terminé samedi dernier après trois jours de travaux sur une déclaration forte sur le Mali. Sur une proposition de l'ancien Premier ministre Edem Kodjo, président de la Fondation, les participants ont eu à réagir sur la situation au Mali, avant l'intervention française, qui, selon les dires, a sauvé la face des Africains d'une humiliante défaite morale et montré les limites de la réalisation de l'unité africaine.

Pour les participants, ce qu'il faut aujourd'hui appeler la question malienne a mis à rude épreuve les faiblesses des institutions africaines face à une agression extérieure. Au délitement politique, à la débâcle militaire et à la déconfiture de la société malienne, s'est ajoutée une démission politique et morale africaine.

De l'invasion du Mali jusqu'à l'intervention in extremis de la France pour empêcher les rebelles islamistes d'envahir le Sud-Mali devant les troupes maliennes en débandade, on ne peut taxer la réaction des organisations continentales et régionales que de reculade.

Tout d'abord, s'agissant du coup d'Etat du capitaine Sanogo et de sa clique de demi-lettrés sachant à peine lire un communiqué, ni la CEDEAO ni l'UA ont manqué de respect "flagrant des dispositions de la CEDEAO et de l'UA régissant la prise de pouvoir anticonstitutionnelle, disaient les participants pendant les débats. Selon les instruments juridiques et politiques de l'UA, un pays dans lequel on a opéré un coup d'Etat doit être mis au ban de la communauté internationale.

Sur Mali, les deux institutions ont condamné dans un premier temps le coup d'Etat à un Président en fin d'exercice de mandat, non candidat, et qui allait organiser les

élections dans les trois mois restants. Mais après la condamnation, au lieu de rétablir le statu quo ante en ramenant au pouvoir le président déchu, qui porte, certes, une lourde responsabilité dans la crise qui secoue son pays, on assiste à une légitimation du coup d'Etat par l'intronisation du Président de l'Assemblée nationale comme intérimaire et en lui imposant un Premier ministre. Première reculade.

Ceci a entraîné une émasculatation des institutions qui a renforcé les putschistes, devenus maîtres du jeu. Le chef des putschistes a même été élevé "au rang d'ancien chef de l'Etat avec tous les attributs y afférant", s'indignent les participants. Deuxième reculade.

Mais les deux institutions ne vont pas s'arrêter sur cette pente déclinante. Et à chaque décision ou inaction voire attentisme, elles précipiteront le Mali au bord du chaos et partant toute la sous-région. Les Africains ont manqué de solidarité dans cette affaire malienne. De nombreux pays puissants d'Afrique ont considéré cette crise comme une affaire sous-régionale devant être réglée par la CEDEAO seule. L'Afrique du Sud, qui aspire à diriger le continent, et l'Angola, deux hyperpuissances militaires, n'ont pas daigné se préoccuper de cette crise. Pire, l'Algérie, voisin du Mali, a empêché la communauté internationale de trouver une solution adéquate, réglant la question comme s'il s'agissait d'une affaire intérieure.

On s'est même offert le luxe d'inviter les rebelles islamistes à la table de négociation. Ces derniers,

forts de l'importance à eux accordée, dictent leurs conditions en déclarant que tout est négociable sauf la charia ! Aller jusqu'à accepter l'imposition de la charia dans une république laïque....

L'ONU n'est pas du reste qui a contribué fortement à décourager voire démobiliser les Africains. Les participants au colloque se sont dits "outrés par l'attentisme injustifié et les tergiversations des institutions africaines, du Secrétariat Général des Nations-Unies et de la Communauté internationale". Le Coréen Ban-Ki Moon a différé l'intervention militaire, et nommé l'italien Romano Prodi, un représentant au background impressionnant mais n'ayant aucune connaissance du Sahel, la zone conflictuelle. Les mauvaises langues disent qu'il prenait des cours sur le Sahel !

Du coup la crise malienne a montré que les Africains ne peuvent pas compter que sur eux-mêmes et jamais sur la communauté internationale. Une seule solution à ce défi : créer les Etats fédérés d'Afrique. Certains participants au colloque l'ont compris en demandant à l'Union Africaine et à la CEDEAO de poser les premiers jalons d'un Etat fédéral africain en créant immédiatement l'Union des Etats fédérés de la CEDEAO, la Communauté économique régionale (CER) la plus évoluée.

Dans leur déclaration finale, les participants demandent aux chefs d'Etats africains de sortir des sentiers battus pour mettre en place cet Etat fédéral africain. Quant à la complexité de la mise en œuvre, de cet Etat dans un futur très proche, les participants dessinent les contours en disant que "les Parties Contractantes conviennent, d'un commun accord, des valeurs et des domaines de compétences qui constitueront la base de la réalisation de l'Etat fédéral".

De fortes déclarations sont sorties de ce colloque. A quelques jours du sommet des chefs d'Etat, il s'agit d'une aubaine pour sortir les Africains de leur léthargie.

Nécrologie

Andrée Putman est morte

L'architecte d'intérieur, Andrée Putman, figure de l'élégance à la française et dont le damier était devenu le drapeau, est morte, samedi dernier, à 87 ans.

"La sagesse me pousse à accepter les hommages, je perds moins de temps qu'à les décliner. J'ai reçu beaucoup de récompenses, cela m'a fait zéro effet, ma mère attendait de moi d'autres prouesses, et j'ai toujours eu le sentiment de ne pas être à la hauteur...", quand Paris lui rendait hommage.

Au moins avait-elle de la hauteur de vue et de l'espièglerie à revendre. Elle "adorait les erreurs, l'inconscient, l'imperfection, l'inquiétude, surtout pas la maîtrise". Elle pouvait être séduite par les défauts d'une frise de ses célèbres carreaux noirs et blancs. Cette "musicienne de cœur", née Aynard en 1925 à Paris, était issue de la haute bourgeoisie et passait ses vacances à l'abbaye cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or), propriété familiale. Elle a finalement accepté

de ne pas avoir été pianiste, mais d'abord journaliste, épouse du collectionneur d'art Jacques Putman. Ce qui lui a permis de connaître Samuel Beckett, Louise Bourgeois, l'art contemporain, la vie noctambule.

On la surnomme "l'immaculée conceptuelle". Le damier noir et blanc de la salle de bains du Morgans devient son signe géométrique de reconnaissance et d'austérité, elle sait faire cohabiter les vides. Damier que l'on retrouve encore avec le piano Pleyel Voie lactée, de 2008.

Très fâchée dès son enfance contre les intérieurs bourgeois, elle a d'abord vidé sa chambre, puis quelques appartements de ses amis. "Les édifices de Putman sont des séquences de contes muets, écrivait dans la revue Intramuros la journaliste Sophie Tasma-Anargyros. Ils relatent un effacement, une disparition de quelque chose qui fut cependant et dont elle façonne la trace." Putman répondait : "Créer un intérieur, c'est faire le portrait du propriétaire sans que cela se voie ! Et que cela soit indatable."

Littérature

Appel à candidatures pour le Prix des cinq continents de la francophonie 2013

L'édition 2013 du Prix des 5 continents de la Francophonie est ouverte à "tout texte narratif de fiction d'expression française" écrit directement en langue française, publié entre le 1er mars 2012 et le 1er mars 2013, quelle que soit la nationalité de son auteur.

Les candidatures (jusqu'à 3

romans par maison d'édition) doivent être présentées par les éditeurs. La réception des œuvres, envoyées à l'OIF en 14 exemplaires, se fera jusqu'au 31 mars 2013 dernier délai.

Pour cette 12e édition, le jury sera présidé par Jean-Marie Gustave Le Clézio



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDEA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Société/Femmes décapées

Se rendre malades pour être belles

Etonam Sossou

Plus laides qu'avant ! C'est bien souvent le résultat qu'obtiennent les femmes qui s'éclaircissent la peau, surtout dans les campagnes gagnées à leur tour par l'obsession du teint clair. Les villageoises utilisent, en effet, des produits peu coûteux mais très nocifs pour leur épiderme qui en voit de toutes les couleurs.

Samedi, jour de grand marché à Kpalimé, chef lieu de la préfecture de Kloto, 120 km au Nord-ouest de Lomé. S'y retrouvent les paysans des villages environnants qui viennent vendre le fruit de leur labeur. Assis derrière le comptoir de sa boutique qui donne sur la place du marché, Komlan, un jeune commerçant, prend visiblement plaisir à observer les femmes lorsqu'il n'est pas occupé à servir ses clients. «Regarde celle qui vend les gombos là-bas, la face c'est Fanta, les pieds Coca cola... un vrai margouillat», lance-t-il en désignant une paysanne à la face plutôt rougeaude et aux pieds anormalement plus foncés que les autres parties visibles du corps.

Phénomène essentiellement urbain au départ, le décapage de

la peau gagne les campagnes. Dans les villages, il n'est plus surprenant de voir une paysanne qui se dépigmente. L'étranger de passage y remarque très rapidement les nombreuses femmes au teint clair, même lorsque ce constat se limite aux visages. «Ce n'est pas naturel, la plupart mettent des huiles pour être brunes ; elles se maquillent», dénonce Komlan. Malgré la rudesse de la vie rurale, les villageoises trouvent les moyens et le temps de s'occuper de leur corps. «Ce ne sont pas seulement les femmes de la ville qui doivent être coquettes ! Nous aussi nous aimons nous sentir belles. Ce n'est pas parce qu'on vit au village qu'il faut se négliger», argue, un peu irritée, Jeanne, une cultivatrice entre deux âges à la peau «blanchie». Jeanne rentre du champ, elle porte encore ses vêtements de travail : un vieux jogging sale ; des bas de footballeur défraîchis et terreux qui remontent sur son pantalon, de vieilles godasses en plastique. Alors qu'elle s'active autour du feu pour préparer le repas du soir, on voit des bouts de peau qui se détachent de son visage en sueur. Ses tempes donnent l'impression d'avoir

été brûlées. Comme on dit ici, «son maquillage ne tient pas». Ses mains obstinément noires la trahissent, des plaques de dartre apparaissent sur son cou. «Ce sont les faux produits qui nous créent tous ces problèmes. Il y a déjà trop de faux, c'est ça qui brûle. Ça donne aussi les boutons et la dartre, ça fait aussi gratter le corps et les muqueuses sortent...», avoue-t-elle.

Les produits éclaircissants les plus couramment utilisés par les femmes rurales sont les savons acides contenant du mercure et les «tubes», crème ou gel renfermant des corticoïdes ou de l'hydroquinone. Les injections au Kénakort qui coûte au moins 1000 F cfa, on peut déjà se procurer un savon et un tube décapants. Les femmes font des mélanges aussi insolites que dangereux de ces produits. Tube + glycérine + savon est le plus courant. Certaines n'hésitent pas à y ajouter de l'eau de Javel. D'autres s'enduisent de shampooing, ou de liquide à laver

la vaisselle... Les résultats sont désastreux : des femmes «caméléon» qui donnent l'impression d'avoir été passées au grill et pas uniformément grattées, tellement la peau est écorchée. Leur épiderme devient sensible à l'agression la plus bénigne : «Mes blessures guérissent moins vite. Lorsque je travaille au champ, j'essaie toujours de me couvrir tout le corps avant d'aller travailler... Avec le soleil, là où ça frappe, ça fait des rougeurs qui noircissent après».

Pour rien au monde, cependant, elle ne veut arrêter de se dépigmenter : «Je fuis aussi la

honte. Dès que tu commences avec les huiles, à un certain niveau tu vois comment ça rend les femmes... Si tu laisses ça brusquement, ça te remet à un niveau... plus noir congénères, être claire, c'est être belle. Elles sont convaincues que la peau blanche est la meilleure : «Les femmes claires attirent. Si une fille noire marche avec une claire, même si elle est la plus belle des deux, on remarquera toujours la claire en premier», se défend Jeanne.

Même si elles ne l'avouent pas toujours, la plupart des femmes qui se blanchissent la peau le font pour plaire aux hommes. Pour leurs beaux yeux, elles n'hésitent pas à

courir des risques. De l'avis des dermatologues, tous ces produits éclaircissants sont, en effet, dangereux pour la santé.

La majeure partie des femmes qui les utilisent ne sont pas conscientes des dangers qu'elles encourrent. Beaucoup, surtout à la campagne, ne savent pas lire et celles qui savent ne comprennent pas toujours le langage des notices. L'essentiel, pour elles, est de se blanchir la peau pour mieux plaire, avec le risque d'obtenir l'effet inverse, surtout pour celles qui ont peu de moyen. «Se maquille qui peut, ce n'est pas qui veut», affirme Jeanne.

Coupe d'Afrique des Nations 2013

Moov-Togo joue avec ses abonnés

Moov-Togo a lancé le 18 janvier 2013, le «Jeu SMS CUP» pour permettre à ses abonnés de gagner des prix, pendant la coupe d'Afrique des Nations qui se tient en Afrique du Sud du 19 janvier au 10 Février.

Le «Jeu SMS CUP» est composé d'un «Quiz CUP» et d'un «Pronostic CUP» permettant aux clients de la société Moov-Togo qui y participent, de gagner des lots.

Le «Pronostic CUP» est la première composante du jeu qui donne la possibilité aux participants de pronostiquer sur les résultats des matchs avant le début du deuxième mi-temps, en envoyant le nom de l'équipe gagnante par SMS au 5151. Coût du SMS : 250 FCFA. L'abonné cumule des points et peut augmenter ses chances en pronostiquant plusieurs fois. Un tirage au sort sera effectué chaque fin de semaine pour dégager les gagnants.

Le «Quiz CUP», la deuxième



Régis Nétchénaoé, chef division marketing, stratégie et planification à Moov-Togo composante du jeu est interactif et concerne la culture générale des participants et leur permet de gagner des lots après le tirage au sort. Le client peut souscrire par SMS au 5050. Il s'agit d'envoyer «MOOV» au 5050. Coût : 150 FCFA. Un tirage au sort est effectué chaque semaine pour déterminer les gagnants.

A côté du « jeu SMS CUP» tous les matchs seront projetés sur un écran géant sur le site du «Village

de la CAN» à côté de l'ancien siège de Moov. «Nous avons aussi retenus des Bars à Lomé et dans certaines grandes villes du pays (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Kpalimé), où les matches de la CAN seront également projetés sur des écrans géants avec des animations. Il y a une troisième action qui est relative à une série d'invitations que nous lançons à l'égard de nos abonnés à fortes consommations», a déclaré Régis Nétchénaoé, chef division marketing, stratégie et planification à Moov-Togo.

Chaque jour, les participants gagnent 2 bons d'achat de 100.000F CFA et 20 lots Intermédiaires. Et, chaque semaine, 10 téléphones + Sim + crédit, 1 Moto, 1 TV + Abonnement canal de 3 mois, 1 réfrigérateur, 1 home cinéma et 1 tablette Huawei.

A la fin du jeu, Moov-Togo offre un Salon complet d'une valeur de 5.000.000FCFA.

CAN BOOK Jeune goléador,

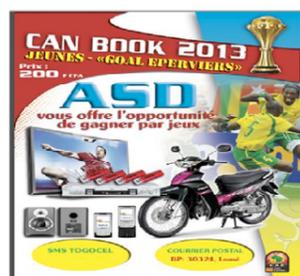
Pour soutenir les Eperviers

"ACTIONS SOCIALES pour le DEVELOPPEMENT (ASD-TOGO)", une ONG basée à Lomé a mis en branle depuis vendredi dernier un projet en vue d'apporter soutiens et aides aux Eperviers. Le tout à travers un carnet: "CAN BOOK Jeune goléador". Le carnet contient le calendrier des rencontres de la CAN ainsi qu'une série de questions qui fera de chaque acheteur et donc participant un éventuel gagnant après tirage. Le carnet coûte 200F!

Pour participer chaque détenteur devra envoyer les réponses aux questions au "6006" (200fcfa) par SMS ou par boîte postale au 30324.

Le jeu a cours du 18 Janvier au 01 mars à 12h et connaîtra 03 tirages qui permettront de récompenser plusieurs gagnants (une centaine par tirage).

ASD-TOGO mettra 50% du bénéfice brut des ventes à la disposition des Eperviers. A l'arrivée, ce sont, les Eperviers, les lauréats du jeu concours et le public togolais



qui en sortiront gagnants! De bonne augure pour les Eperviers qui ont connu de grands soubresauts dans leur campagne de préparation.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°212 DE LOTO KADOO DU 11 JANVIER 2013

Le tirage de loto Kadoo auquel nous assistons ce 18 Janvier 2013, porte le N°213.

Lors du dernier tirage de loto Kadoo, de nombreux lots ont été remportés dans tout le pays, par les fidèles parieurs de la LONATO.

A LOME, nous avons répertoriés onze gros lots dont trois lots de 500.000F CFA, six lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA et un super gros lot de 3.000.000F CFA, gagnés respectivement auprès des opérateurs 5751, 7081, 8622, 8029, 8422, 7954, 6853, 5634, 5370, 5005 et 5212.

En dehors de LOME, c'est à DAPAONG, ATAKPAME, KPALIME, TABLIGBO et à BADOU que des gros lots ont été gagnés.

Ainsi, les points de vente 1116, et 7108, situé respectivement à DAPAONG et ATAKPAME ont enregistré chacun un lot de 500.000F CFA.

A KPALIME, quatre lots de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA, ont été recensés auprès des opérateurs 4034, 4043, 4047, 4061 et 7202.

Le point de vente 3908, basé à TABLIGBO quant lui répertorié un gagnant d'un gros lot de 1.500.000F CFA.

Ce sont 18 millions de Francs qui ont fait le bonheur de plusieurs parieurs basés à BADOU. En effet, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 2.000.000F CFA, un super gros lot de 2.500.000F CFA, un maxi gros lot de 5.000.000F CFA et un maxi gros lot de 7.500.000F CFA qui ont été recensés sur les points de vente 2138, 2128, 2124, 2106 et 2155.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°213 de Loto Kadoo du Vendredi 16 Janvier 2013

Numéro de base

38

29

46

35

80

Numéros bonus

40

37

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 623 de Lotto Diamant du lundi 21 Janvier 2013

Numéro de base

**

**

**

**

**